



TOUJOURS DANS L'ACTION

En ce qui concerne les trois chantiers annoncés par Vincent Peillon à savoir : l'éducation prioritaire, le collège et le décrochage scolaire, la FAEN a été reçue par Madame George-Pau Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative.

Vous trouverez ci-contre le communiqué de presse que nous avons adressé.

Brevet : 83 % de réussite ...

D'après le service statistique du ministère de l'Éducation nationale, 780 000 candidats se sont présentés à l'examen 2012.

Près de 85 % d'entre eux l'ont réussi. Les candidats à la série collège sont très largement majoritaires.

L'optimisme semble être de mise à l'Éducation nationale. Cela pourrait être de courte durée à moins que ne se poursuive la baisse des exigences.

Internat d'excellence

Alors que la circulaire ministérielle de rentrée annonce la fin des « internats d'excellence », les résultats d'une étude réalisée par un « directeur de recherche » de l'école d'économie de Paris sur l'internat d'excellence de Sourdon (77) sont publiés.

Selon cette étude, après deux ans de scolarité en internat d'excellence, les élèves de Sourdon ont en mathématiques un niveau bien supérieur aux autres élèves, mais un niveau équivalent en français.

Les effets de l'internat d'excellence seraient avant tout psychologiques.

Les élèves viseraient des études plus sélectives : classes préparatoires, niveau master ...

Des effets similaires à ceux des classes dédoublées, pour un même coût de scolarité équivalente : deux fois supérieurs à celui des classes ordinaires.

Mais peut-on vraiment comparer ? Car les élèves qui intègrent un internat d'excellence ne sont pas ceux qui ont les plus graves difficultés scolaires. Par contre, ils doivent s'extraire de leur milieu familial et/ou social pour pouvoir travailler.

En janvier 2013 le « centre Alain Savary » avait également publié un rapport sur les « internats d'excellence ». **Il saluait leurs résultats positifs mais critiquait leur conception de l'éducation et de l'égalité des chances** puisqu'ils ciblent davantage des individus méritants que des groupes défavorisés.

Une analyse qui n'est probablement pas étrangère à l'annonce de leur suppression.



Fédération Autonome de l'Éducation Nationale

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Destinataires : rubriques "éducation" des médias

Objet : La FAEN reçue par la ministre.

La FAEN a été longuement reçue par madame PAU-LANGEVIN, ministre déléguée à la réussite éducative, pour évoquer avec elle les chantiers ouverts récemment par le ministère de l'Éducation nationale : l'éducation prioritaire, le collège et le décrochage scolaire.

L'analyse de la FAEN est claire : sur aucun de ces sujets, le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école républicaine ne répond à nos attentes.

➤ **Éducation prioritaire** : la FAEN demande le maintien de l'éducation prioritaire, l'attribution de moyens plus conséquents, des mesures incitatives pour attirer, dans le respect des règles communes des mutations et du barème, des professeurs chevronnés volontaires, plutôt que des néotitulaires affectés contre leur gré.

➤ **Le collège** : le projet de loi primarise le collège, casse le second degré, se traduit par un nivellement vers le bas des contenus, des exigences et donc du niveau des élèves et fait peser de graves dangers sur les conditions de travail des professeurs, provoquant la fuite des meilleurs élèves vers l'enseignement privé.

Le combat contre le décrochage scolaire ne peut être mené efficacement que par la prise en charge diversifiée d'élèves présentant un niveau et des difficultés très différents. Or le projet de loi renforce le caractère uniforme du collège.

Parce que la mission première des professeurs consiste à transmettre des savoirs et des savoir-faire afin d'instruire les élèves, la FAEN demande la restauration de l'autorité des adultes et notamment des professeurs. La fédération réclame une rapide amélioration des conditions de travail des personnels ce qui exclut tout allongement du temps de présence dans les établissements.

Enfin, la FAEN exige une revalorisation morale et financière de nos métiers et de ceux qui les exercent.

Paris le 14 avril 2013

